



Journal APTS - MCQ

MOT DE LA PRÉSIDENTE

C'est déjà le printemps qui pointe son nez! Nous avons eu un automne chargé, mais d'ici les vacances d'été, il n'y aura pas vraiment de répit pour l'équipe syndicale! C'est reparti sur plusieurs sujets, je vous laisse le soin de lire les articles de mes collègues qui vous feront part des défis actuels.



Je tiens à vous remercier pour votre participation aux actions négos et aux assemblées générales spéciales. L'équipe fait tout son possible pour rendre les rencontres intéressantes, les offrir à des moments propices avec des moyens qui vous conviennent, pour vulgariser le contenu et le rendre accessible ainsi que favoriser une durée de rencontre raisonnable. Il semble que les rencontres de type « informatives » soient une formule qui rejoint nos membres dans certains contextes, nous ajouterons cette « nouvelle » formule dans nos différents moyens de vous informer. Nous sommes ouverts aux commentaires constructifs et à l'écoute de vos besoins. Écrivez-nous, c'est le meilleur moyen pour vos représentant·e·s de savoir ce que vous souhaitez!

Parlons maintenant du fameux projet « Santé Québec », ou ce qu'on appelait le PL15 à l'automne 2023 et qui a été adopté sous bâillon par le gouvernement. Il se fait désormais appeler la LGSSSS dite « LG4S » (Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux). En bref, ce projet fusionnera tous les établissements actuels du réseau de la santé et des services sociaux en un seul : « Santé Québec ». Vous comprendrez donc que les enjeux d'une telle fusion sont grands. Nous serons donc à l'affût des prochaines étapes et nous vous demandons de l'être également. Selon des rumeurs, la fusion des établissements pourrait se faire vers l'automne 2024, certains comités « de transition » seraient déjà en place. Le sujet sera abordé lors du conseil syndical du 1^{er} mai. Pour le moment, nous avons peu d'informations précises, car les textes de la loi ne sont pas encore disponibles. L'APTS en fera l'analyse dès que possible.



De grands changements surviendront également dans votre quotidien d'ici 2025 puisque le DSN (dossier santé numérique) est aussi un projet actif dans notre région (MCQ). Nous sommes un projet « pilote et vitrine ». L'employeur vise une mise en application pour tout le CIUSSS MCQ le 29 novembre 2025. Cela vise l'implantation d'un système informatique à jour pour l'ensemble des 5 missions. Des équipes sont mises en place pour permettre au projet de débuter. La firme externe EPIC a été retenue pour ce changement.



Soyez à l'affût vous aussi et informez-nous!

Véronique Neth

MOT DE LA REPRÉSENTANTE NATIONALE

Bonjour à tout·te·s,

Je suis la nouvelle représentante nationale (RN) pour la région de la Mauricie-et-du-Centre du Québec. J'ai été élue en novembre dernier pour un mandat de 2 ans. Mon implication syndicale remonte à plusieurs années, dont celle dans une autre centrale syndicale avant la fusion des syndicats. J'ai une formation en travail social et j'ai travaillé dans la mission centre jeunesse.

Mon rôle au sein de l'organisation est de faire le lien et de m'assurer que l'information s'échange bien entre votre exécutif local et le national. Soyez assuré·e·s que je vais mettre tous les efforts pour bien vous représenter.

Voici vos nouvelles du national :

Quand nouvelle année rime avec nouvelle convention!

C'est le 4 janvier dernier en conseil général, que l'ensemble des exécutifs locaux décidaient de vous recommander l'entente de principe que nous vous avons présenté à travers 4 rencontres en présentiel et 3 en Zoom. Le taux de participation a été de 38,6 %, ce qui a été plus élevé qu'à l'habitude. Certes, 100 % auraient été préférables, mais on se dit à la prochaine fois.



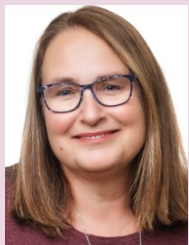
Le tout a été accepté à 75,7 % par l'ensemble des membres de l'APTS. L'entente a aussi été entérinée par les membres du Front commun. Quel beau moment avons-nous vécu à l'automne dernier avec une mobilisation incroyable et avec une belle solidarité. Est-ce que cette nouvelle convention résoudra tous les problèmes du réseau? Non, mais c'est un bon début. Les dernières années nous ont démontré que notre réseau public manque cruellement d'amour. J'espère que les différents gains permettront de donner un peu d'oxygène à tous nos membres.

Maintenant nous sommes dans l'attente de la rédaction finale des textes de la convention et de sa signature pour pouvoir accéder aux différents avantages négociés. Je sais que tout le monde a bien hâte d'avoir son montant de rétroactivité, mais il faudra malheureusement attendre encore un peu.



Un autre sujet qui occupe beaucoup l'APTS en ce moment est l'arrivée du plan santé qui amènera assurément son lot de changement. Votre syndicat APTS est très actif dans ce dossier et nous demeurons aux aguets de vos droits.

Nous vous tiendrons au courant des suites rapidement.



Manon Hamel
APTS Mauricie-et-Centre-du-Québec

Mobilisation

Comme vous le savez, les derniers mois ont été exigeants du côté de la mobilisation, mais à la fois aussi très satisfaisants. Vous avez répondu présent·e·s et avez participé en grand nombre aux actions mises en place. Les résultats n'auraient jamais été les mêmes sans votre mobilisation. J'ai vu beaucoup de solidarité et de générosité sur les sites de grève entre nous, mais également avec les autres organisations syndicales. Ce Front commun était historique et la collaboration était réelle.

Il y avait quelque chose de plus grand que nous qui va certainement marquer l'histoire syndicale.



La négociation de notre convention collective étant terminée, la mobilisation reprend ses activités normales :

- ◆ Nous entamerons en mars une tournée des sites dans le but de vous rencontrer et vous communiquer de l'information. Nous offrirons le dîner Subway! Surveillez vos courriels et les publications Facebook pour vous inscrire.
- ◆ En mai prochain, à la demande générale, la tournée poutine et queue de castor, en collaboration avec la FIQ, sera de retour!
- ◆ Notre assemblée générale annuelle aura lieu ce printemps, la date ainsi que les détails vous seront bientôt communiqués! On vous invite à venir y assister en grand nombre!



Jennifer Rondeau
Directrice communication et mobilisation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Code de déontologie...Surcharge de travail... Autonomie professionnelle

Voilà trois petites expressions intimement liées que vous devriez toujours garder en tête.

Dans notre édition de novembre 2023, nous avons souligné que la mission première d'un ordre professionnel était de protéger le public. Nous aurions pu également ajouter « s'assurer de la qualité des services professionnels ».

Et cela est encadré dans ce que nous appelons un « Code de déontologie ». Chaque ordre professionnel en a un et à titre de membre vous vous devez de le respecter. Chaque entorse à ce dernier est susceptible de vous rattraper.

Un code de déontologie c'est un guide puissant dans vos actions quotidiennes. Il peut même vous permettre de dire « NON » à votre gestionnaire insistant, par exemple, pour prendre un nouveau dossier. N'est-ce pas alléchant ?

Et en ces temps de pénurie de main-d'œuvre, de listes d'attente qui s'allongent, c'est une situation qui se produit quotidiennement dans le réseau de la santé et des services sociaux.

La pression, le chantage émotif, appelez cela comme vous le voulez, ne doit pas devenir le nouveau mode de gestion.

Vous ne dites pas non parce que ça ne vous tente pas. Mais parce que votre code de déontologie vous met en garde.

Parce que dire « Oui », c'est se mettre en état de surcharge de travail.

Parce que dire « Oui », c'est prendre du retard dans les notes au dossier.

Parce que dire « Oui », c'est aller à l'encontre de votre autonomie professionnelle.

Voici certains extraits de code de déontologie pouvant vous permettre d'avoir l'esprit tranquille :

⇒ *Le travailleur social s'abstient d'exercer dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité de ses services.*

⇒ *Dans l'exercice de sa profession, le psychologue voit à préserver son **autonomie professionnelle** et reconnaît qu'il n'est pas tenu d'accomplir une tâche contraire à sa conscience professionnelle ou aux principes régissant l'exercice de sa profession, notamment en **informant l'Ordre des pressions qu'il subit** et qui sont de nature à nuire à l'exercice de sa profession.*

⇒ *Le membre (orthophoniste et audiologiste) appelé à collaborer avec un autre membre ou avec une autre personne doit préserver son **autonomie professionnelle**. Il n'est pas tenu d'accomplir une tâche contraire à sa conscience professionnelle ou aux principes régissant l'exercice de sa profession.*

⇒ *Le membre (physiothérapeute et technologue en physiothérapie) doit **tenir à jour chaque dossier** jusqu'au moment où il cesse de rendre des services professionnels à la personne concernée par ce dossier.*

⇒ *L'ergothérapeute a un **devoir de compétence**. Il doit exercer sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art.*

Et certaines nouveautés sont apparues à l'entrée en vigueur des dispositions locales APTS – CIUSSS MCQ :

⇒ *Une personne salariée **ne peut se voir obliger de poser des actes** ou avoir des comportements qui vont à l'encontre de ses obligations déontologiques, le cas échéant. (18.03)*

⇒ *À la demande d'une personne salariée dont l'appartenance à un ordre professionnel est une obligation, **l'employeur accorde, dans la mesure du possible, un soutien** afin de lui permettre de satisfaire aux exigences liées à son ordre professionnel, notamment lors d'une **inspection professionnelle**. (18.05)*

⇒ *Dans **l'organisation du travail**, l'employeur **prend en considération l'ensemble des responsabilités professionnelles** devant être assumées par les personnes salariées, en tenant compte notamment du type de problématique et de la clientèle desservie. (19.04)*

*Les parties reconnaissent que la base de l'action professionnelle de la personne salariée est **régie par les principes énoncés dans le code de déontologie** de l'ordre professionnel qui encadre sa profession, de même que les standards de pratique reconnus de chaque profession. (...) l'employeur respecte **l'autonomie et le jugement professionnel** de la personne salariée... (19.05)*

En terminant, sachant votre dévouement pour les usagers et leurs familles, nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de faire la part des choses entre venir en aide à une personne qui en a besoin et le respect de vos obligations déontologiques.

Mais chose certaine, nous préférons vous voir donner le meilleur de vous-même auprès de la clientèle plutôt que de devoir se débattre face à l'employeur, face à un arbitre de grief ou face à votre ordre professionnel.

Assurez-vous d'avoir toutes les autorisations avant de plonger dans un dossier.

Respecter vos limites.

Respecter votre intégrité.

Respecter votre autonomie professionnelle.

Respectez-vous...



Résumé de vos mandats RT

Mandat 1



Les derniers mois n'auront pas été de tout repos : l'organisation et la tenue des journées de grève, la tournée d'assemblées générales spéciales pour le vote sur l'entente de principe, sans oublier la méga réorganisation en DITSADP

qui aura des impacts importants sur le plan des relations de travail. Or, le printemps s'annonce aussi occupé avec, notamment, l'implantation d'une nouvelle convention collective qui frappe à notre porte. Pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance de nous croiser lors des AGS de janvier et de février, très prochainement, vous recevrez différentes invitations à venir nous rencontrer dans vos installations.



Restez à l'affût! Entre-temps, nous continuons à travailler au quotidien pour répondre à vos questions et préoccupations. Sachez que les relations de travail ont repris et que plusieurs dossiers prioritaires seront abordés dans les prochaines semaines. Un proverbe bien connu édicte que : *Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir*. Alors, espérons un employeur de choix qui respecte la convention collective et qui est à l'écoute de vos besoins.

Mandat 2

Du côté du mandat 2, nous notons un changement au sein de notre équipe syndicale. Effectivement, notre directeur Éric Pelletier a accepté d'aller remplacer notre collègue qui devra s'absenter à la trésorerie. Nous accueillons donc Stéphanie Nault qui le remplacera pendant les 6 prochains mois. Nous souhaitons la bienvenue à Stéphanie dans notre équipe! En ce qui concerne les dossiers que nous traitons actuellement, celui qui occupe beaucoup de notre temps est l'obtention de la prime CHSLD pour les membres travaillant dans un de ces établissements et œuvrant auprès de la clientèle y étant hébergée. Il y a quelques semaines, 2 envois massifs ont été envoyés afin que les membres pensant y avoir droit nous contactent. Nous avons fourni la liste obtenue à l'employeur qui analyse actuellement le tout. Assurément, nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier, considérant qu'il touche énormément de membres du mandat 2.



Mandat 3



Au niveau des laboratoires, en ce printemps précoce, nous sommes fiers de vous annoncer que la conciliation de griefs a pris un nouvel élan. Une rencontre récente a permis de régler définitivement un bon nombre de griefs. Nous avons donc espoir de naviguer sur cette vague pendant les prochains mois afin de régler le plus de dossiers possible. Nous avons également fait quelques rencontres de secteur dernièrement et nous avons été mis au fait de plusieurs situations où nous aurions pu vous accompagner pour corriger certaines d'entre elles. Nous vous recommandons de nous contacter si vous avez des questions sur des décisions ou des actions de l'employeur en regard de votre quotidien et de vos conditions de travail.

Au niveau de l'imagerie médicale, nous avons eu un règlement de grief concernant les congés à traitement différé pour les personnes salariées qui travaillent sous différents titres d'emploi (par exemple, 2205 ou 2212). Les sommes devraient être versées prochainement aux personnes concernées. De plus, nous vous informons qu'une rencontre sur l'état de situation des technologues en imagerie médicale, pour l'ensemble des représentant·e·s APTS en imagerie de la province, s'est tenue le 14 mars dernier. C'était une première rencontre. Lorsque nous aurons davantage d'informations, nous vous en informerons. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.



Mandat 4

CHANGEMENT EN COURS ...

Le mandat 4 - Centre jeunesse a été sous le signe du changement depuis quelque temps. Manon Hamel, directrice, est maintenant devenue représentante nationale (RN) pour MCQ. Elle sera encore présente à l'exécutif MCQ pour nous épauler.

Mylène Côté alors déléguée a pris l'intérim de la direction du mandat 4 laissée vacante par Manon Hamel. C'est donc Mme Côté qui a la charge de la vie syndicale et des relations de travail pour la DPJ et les CR.

Résumé de vos mandats RT (suite)

Laura-Chantal Larue s'est jointe à l'équipe en tant que déléguée par intérim. Laura-Chantal arrive du centre jeunesse et détient de l'expérience au service milieu et au centre de réadaptation. Par le passé, cette dernière a aussi agi en tant qu'agente de liaison au sein de l'APTS. Forte de son implication syndicale, elle sera assurément un bel appui pour le service aux membres.

Au niveau des relations de travail, le centre jeunesse est en crise depuis longtemps et l'APTS, tant au niveau national que local, est là pour vous représenter! Tous les efforts sont faits pour le maintien et l'amélioration de vos conditions de travail. Dernièrement, l'employeur a porté atteinte à celles-ci en annonçant la diminution des quotas de vacances. Dès réception de cette information, des représentations auprès de l'employeur et des hauts dirigeants ont débutées.



Nous avons également sollicité votre mobilisation et vous avez été au rendez-vous. Ces actions concertées ont forcé l'employeur à faire un pas de côté pour cet été. Cependant, le combat n'est toujours pas gagné pour les années à venir.

Plusieurs mobilisations ont déjà été enclenchées :

- ♦ La campagne : *Je suis intervenante en CJ allez-vous finir par m'aider?*
- ♦ Des représentations auprès du ministre Carmant et ses homologues pour l'obtention d'un titre d'emploi en centre jeunesse (comme le rapport Laurent le recommandait depuis 2020) ont été effectuées. Pour votre information, depuis le début, l'APTS se bat pour ce changement à la nomenclature à la suite des recommandations.
- ♦ Le comité consultatif CJ (Mylène Côté y siège et avant elle, Manon Hamel).

Nous sommes toujours prêts à entendre vos suggestions d'actions de mobilisation alors ne vous gênez pas à nous contacter : mandat4.04@aptsq.com.



Mandat 5

Au mandat 5 nous sommes toujours là pour vous!

Certains dossiers et griefs suivent leur cours dont un grief concernant les primes en psychiatrie qui sera bientôt en arbitrage pour une 2^e journée.



Vous avez des questions ou vous pensez être lésé dans vos droits alors n'hésitez pas à nous contacter.

Mandat 6

Dans le mandat 6, nous avons convenu d'une entente avec l'Employeur afin de régler un grief syndical venant en arbitrage le 13 mai prochain et contestant les critères d'octroi des congés partiels sans solde pour études prévus dans le formulaire « Demande de congé sans solde pour études ». Il a été convenu



que lors d'une situation exceptionnelle visant une personne salariée ayant un besoin particulier, l'Employeur s'engage à analyser à nouveau la demande afin de voir la possibilité de déroger aux critères d'octroi, et ce, à la suite d'une approche du syndicat. Cette entente nous permettra donc de procéder à la révision de la décision lorsque les critères ne sont pas respectés en fonction de la situation particulière d'une personne. Antérieurement, la personne était refusée d'emblée sans pouvoir se justifier (situation familiale, déplacement, problèmes de santé, etc.).

Par ailleurs, nous sommes en préparation de notre grief syndical et de nos griefs individuels (45 griefs) concernant le non-versement des montants forfaitaires et des différentes mesures monétaires prévus aux arrêtés ministériels 2020-035; 2022-003 et 2022-008 mis en place par le gouvernement durant la pandémie. Certaines personnes ont été lésées lors de certaines absences, ce qui nous apparaissait comme étant discriminatoire pour celles-ci. Cette audition importante est prévue le 30 avril prochain. Le CPNSSS sera notre vis-à-vis dans ces dossiers.



N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions à ce sujet.

COMITÉS

Plan de Développement des ressources humaines (PDRH)

Le comité reprendra sous peu les rencontres à la suite d'une pause en raison des assemblées générales spéciales (vote de grève et entente de principe) et de la grève.



Pour consulter les formations internes offertes par l'employeur, allez sur le MIC : Mon espace/Développement des compétences/Calendrier des formations internes ou Formation interne. Si vous souhaitez participer à une formation et que celle-ci ne fait pas partie du PDC (Plan de développement des Compétences), vous pouvez en faire la demande à votre gestionnaire. Vous devrez remplir le formulaire qui se trouve sur le

MIC : Mon espace/Développement des compétences/Formation externe. Celle-ci vous est refusée et vous vous interrogez sur les motifs? Nous vous invitons à contacter votre directeur·trice de mandat.

Votre comité PDRH : Josianne Vachon, Sébastien Herbert, Monique Boulanger, Stéphanie Nault, Carolyne Gagnon et Manon Hamel

Développement de la pratique professionnelle (DPP) 500 \$

Le développement de la pratique professionnelle est accessible aux personnes salariées faisant partie de la catégorie 4. Vous disposez d'un montant de 500 \$ par année de référence jusqu'à épuisement des sommes afin de contribuer au développement de vos compétences. Ce montant peut être utilisé pour un achat de matériel pédagogique ou d'outils de référence vous appartenant, pour les frais d'inscriptions d'une formation (frais obligatoires ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement). N'oubliez pas de faire votre demande de remboursement pour l'ensemble de vos frais encourus.

500 \$

Il est important de prendre note que le remboursement est fait seulement lorsque l'activité est dans l'optique d'un développement de la pratique professionnelle, donc que cela améliore vos compétences de travail. Le rejet automatique est fait lorsque l'activité est de nature : activité sociale/personnelle, cotisation à une association professionnelle ou outil de travail devant être fourni par l'employeur. Si vous n'êtes pas certain·e que votre achat sera remboursé, vous pouvez faire une demande de préautorisation auprès de votre gestionnaire et des ressources humaines. Cela permet que la dépense possiblement encourue soit analysée avant de faire l'achat.



Pour faire une demande, vous devez remplir le formulaire qui se trouve sur le MIC : Mon espace/Développement des compétences/Développement de la pratique professionnelle APTS/Demande – Développement de la pratique professionnelle. Vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre directeur·trice de mandat.

Votre comité DPP : Josianne Vachon, Sébastien Herbert, Monique Boulanger, Stéphanie Nault, Carolyne Gagnon et Manon Hamel

Comité Santé Mieux-Être

Nous continuons à être présentes à ces rencontres et à être très actives dans notre participation. D'ailleurs nous avons travaillé fort afin d'inclure le travail sur les risques psychosociaux dans le plan d'action. C'est un dossier qui est à suivre.

Aussi nous vous invitons à suivre la page Facebook « Entreprise en santé CIUSSSMCQ » et lire les articles dans le Pratico pour vous tenir au courant des activités/actions/informations mieux-être à votre disposition. Bien que ça ne va pas toujours bien au travail, le comité paritaire santé mieux-être, aussi impliqué dans Entreprise en santé, travaille fort pour donner une meilleure qualité de vie au travail aux employé·e·s.

Une bonne façon de s'impliquer et d'avoir des activités à la hauteur de ce que l'on souhaite est de participer aux divers sondages lorsqu'ils sont publiés.



Claudia Roy, VP APTS MCQ – coresponsable SST/RT

COMITÉS (suite)

Table des enjeux environnementaux

L'APTS se soucie beaucoup de l'environnement et du développement durable. Le national travaille actuellement à la mise à jour de leur politique. Une rencontre aura lieu prochainement pour poursuivre les travaux. Au niveau local, un dîner discussion via Teams se tiendra prochainement avec les personnes ayant soumis leur intérêt à y participer.



Vous souhaitez y participer? Écrivez-moi à snault.04@aptsq.com.

Stéphanie Nault
Directrice par intérim, Mandat 2
Coresponsable PDRH-DPP
Responsable de la table des enjeux environnementaux

Canaux de communication

Communication par courriel :



Dans le cas où des collègues ne recevraient pas nos courriels, il est fort probable que nos messages atterrissent dans le courrier indésirable (POURRIEL). Nous vous invitons à y porter attention afin de ne manquer aucune information syndicale. Si nos courriels n'y sont toujours pas, invitez-les à nous contacter via : mcq@aptsq.com afin que nous puissions les ajouter à nos listes d'envoi.

Nous vous invitons à AIMER la page [Facebook Syndicat APTS Mauricie Centre du Québec](#), plusieurs informations syndicales importantes y sont publiées régulièrement.



facebook

Nous vous rappelons l'importance de fournir **une adresse courriel personnelle**, car certaines informations syndicales ne peuvent pas vous être transmises via les adresses courriel de l'Employeur. Par exemple, pour être en mesure de s'inscrire et de recevoir le lien Zoom et vos codes pour assister à l'une des rencontres des assemblées syndicales.

Pour nous joindre :



Notre numéro centralisé est le 1 866 980-2787. Écoutez les options et votre appel sera transféré directement sur le téléphone cellulaire du correspondant de votre choix. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à l'adresse mcq@aptsq.com. Laissez-nous un message détaillé incluant votre nom, numéro d'employé-e, titre d'emploi ainsi que le centre d'activités pour lequel vous travaillez et le moyen pour vous joindre. Merci de votre collaboration.

ORGANIGRAMME



Vice-Présidente

SST et SMÉ, Comité tactique, Rapport d'état, Forum santé globale

- Claudia Roy

Présidente

Comité stratégique-tactique, médias, SST, Comité mob et Attraction-rétention

- Véronique Neth

Secrétaire

Gestion des communications, Convoquer les réunions et les assemblées générales, Comité mob, Archives

- Josianne Vachon, secrétaire intérim

Pour nous joindre :

1 866 980-APTS (2787)

Trésorière

Ligne et boîte MCQ, Gestion du matériel, Organisation d'événements

- Éric Pelletier, trésorier intérim

Conseiller coordonnateur MCQ

Jean-François Roberge

Mandat #1

DP enfance et DITSA

Mandat1.04@aptsq.com

- Stéphane Perreault, conseiller
- Guillaume Frigon-Gélinas, directeur

Mandat #2

DP adulte, SAPA et réadaptation CH

Mandat2.04@aptsq.com

- Marc-André Vincent, conseiller
- Stéphanie Nault, directrice intérim
- Vanessa Gosselin, déléguée locale

Mandat #3

Plateaux techniques

Mandat3.04@aptsq.com

- Paul-André Caron, conseiller (imagerie méd.)
- Bianca Hamel, directrice
- France Giguère, déléguée locale (imagerie méd.)
- Katherine Déziel Garceau, déléguée locale (labo)

Mandat #4

Centre jeunesse

Mandat4.04@aptsq.com

- Carolyne Gagnon, conseillère
- Mylène Côté, directrice intérim
- Laura-Chantal Larue, déléguée locale intérim

Mandat #5

Service jeunesse proxi, administration et qualité, logistique, santé publique, CRD

Mandat5.04@aptsq.com

- Stéphane Roberge, conseiller
- Monique Boulanger, directrice intérim

Mandat #6

Archives, SM adulte, DST, accueil psychosocial et psychosociaux généraux

Mandat6.04@aptsq.com

- Daniel Breton, conseiller
- Sébastien Herbert, directeur
- Louise Laroche, déléguée locale

Communication-mobilisation

Mob.04@apstq.com

- Jennifer Rondeau, directrice
- Vanessa Gosselin/ Katherine Déziel-Garceau, déléguée locale

Surcroît conseiller en MCQ

Mandat 3 (labo) et mandat 4 (CR)

- Philippe Néron, conseiller syndical

Représentante nationale

Manon Hamel